



## Commission des dynamiques territoriales

### 2312 - Lutte contre la pollution de l'air - Effet de serre

#### **Proposition d'adhésion à la nouvelle Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air - AASQA**

#### **Rapport n° CP/2016/316**

#### **Service gestionnaire :**

A240 - Délégation à l'attractivité et au développement durable

#### Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la nouvelle Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air mise en place à l'échelle de la grande Région, rassemblant l'ASPA et ses homologues de Lorraine et de Champagne-Ardenne, et de désigner le conseiller départemental chargé de représenter le Département du Bas-Rhin au sein de cette association.

Le Département du Bas-Rhin est membre fondateur de l'ASPA, Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air en Alsace (AASQA), créée en 1977.

Cette structure assure 4 grandes missions :

- l'inventaire des émissions polluantes et des niveaux d'exposition de la population à l'échelle de la commune ;
- l'expertise pour les politiques locales d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des consommations d'énergie ;
- l'information de la population sur les niveaux de pollution et les risques associés ;
- une activité de recherche sur les causes et impacts de la pollution de l'atmosphère en Alsace.

Les activités de l'ASPA sont utiles au Département dans le cadre des compétences exercées, notamment en matière :

- d'habitat, de collèges et de protection des personnes fragiles (qualité de l'air intérieur, implantation et conception des logements de manière à minimiser les risques pour la santé liés à la pollution de l'atmosphère),
- de lutte contre la précarité énergétique (connaissance fine des consommations d'énergie à l'échelle de la commune, voire des quartiers),
- et de transport (adaptation des tarifs du Réseau 67).

La mise en place de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine impose la fusion des 3 AASQA régionales, au plus tard le 1er janvier 2017. Les 3 associations ont opté pour une transformation en deux temps :

- création d'une nouvelle AASQA à l'échelle de la grande Région, dont l'Assemblée Générale constitutive est programmée le 29 juin 2016,
- fusion-absorption des 3 associations par cette nouvelle structure à l'automne 2016.

La nouvelle AASQA Grand Est, dont le siège reste domicilié à Schiltigheim, rassemblera l'ensemble des membres actuels des assemblées générales des 3 structures préexistantes.

La gouvernance reste organisée autour de 4 collèges :

- représentants de l'État, ses agences et directions ;
- représentants des collectivités territoriales adhérant à l'association ;
- représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées ;
- représentants des associations, professions de santé et autres personnes qualifiées.

Ses membres actifs sont dispensés de cotisation.

Par délibération de la Commission Permanente du 7 mars 2016, et compte-tenu des enjeux d'une continuité de fonctionnement en 2016 dans le contexte de fusion, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a souhaité poursuivre cette année son soutien financier à l'ASPA.

Afin de finaliser sereinement la fusion, il est proposé de décider de l'adhésion du Département à la nouvelle AASQA Grand Est et de désigner, M. Rémi Bertrand, actuel président de l'ASPA, pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein de l'association.

La Commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 2/06/2016, a formulé un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'adhérer à l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air pour le Grand Est, créée en remplacement des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne,*
- *approuve les projets de statuts de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air pour le Grand Est, annexés à la présente délibération,*

*- désigne M. Rémi BERTRAND, vice-président du Conseil Départemental, pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air pour le Grand Est,*

*- décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de toute délibération ou de toute convention nécessaire à la finalisation de cette création ou à la mise à disposition de moyens départementaux au profit de la structure.*

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY